

Séance du 12 mai 1913

Présidence de M. Le Hérisse

M. Le Hérisse fait connaître que M. Gati rapporteur ~~est~~ l'a informé qu'il était prêt à déposer son rapport en blanc, les épreuves devant en être distribuées à chacun des membres de la Commission, avant de donner le bon à tirer. M. Le Hérisse félicite le rapporteur qui est autorisé à déposer son rapport.

La discussion reprend sur le projet de loi n° 2558 relatif aux crédits de 500 millions, projet dont la Com^m a été saisie pour avis.

M. Augagneur Le rapport de M. Clementel, au nom de la Com^m du Budget ne donne pas de explications suffisantes. On se borne à nous dire qu'on nous demande 500 ou plutôt 420 millions pour la Défense nationale et on nous prie de les voter.

Je sais que certaines questions gaudent à être traitées discrètement, voire même à ne pas être divulguées du tout, comme celle des lignes stratégiques par ex. mais il en est d'autres, celles qui sont relatives au service géographique, à l'organisation du service de l'ordre & salpêtres, au service d-Santé qui n'ont absolument rien de secret.

Je voudrais faire une distinction entre celles des dépenses qui exigent un effort exceptionnel, ^{en outre} et immédiat, et celles sur lesquelles nous pourrions discuter plus longuement. Nous ne voulons pas précéder la responsabilité de négligences antérieures.

La Commission passe à la discussion des articles.

M. Driant demande que des renseignements soient

fournis à la Com^{te} au sujet des transformations projetées
du matériel d'artillerie, notamment en ce qui concerne
le Canon Deport.

M. Augagneur demande si le ministre de la Guerre peut
répondre à ces trois questions :

Le ministre a-t-il choisi les types de Canon (pour l'artil-
lerie lourde et l'artil^{erie} d-place) dont il entend poursuivre
la fabrication?

Le service d'artillerie a-t-il en vue un ou plusieurs
types de Canon?

Les projectiles en fonte sont-ils appelés à disparaître?

M. Joseph Rivallan insiste sur la nécessité qu'il y a
d'apporter des améliorations immédiates à l'armement
de nos forts en Canon. Il est absolument indispen-
sable d'éliminer les vieilles pièces et d'y mettre un peu
d'unité et d'modernisme dans notre artillerie de forte-
resse.

M. Augagneur à propos des 160 millions affectés au
titre du Génie, demande ce qu'on a décidé pour la Camp^{agne}
d'instruction. La Com^{te} du Budget demande si elle
qu'on achète ou qu'on amodie à long terme?

M. Benajet répond qu'il s'agit de locations et d'a-
moudiation et non d'achat. Il y a en ce qui
concerne certains achats, mais non de mandats
qui on en a pas leur amoudiation.

M. Rogron se faudrait préciser.

M. Augagneur dit qu'il y a un départ à faire
entre les casernements nouveaux des Camps d'in-
struction et ceux des garnisons.

M. Benajet dit qu'il a insisté, à la Com^{te} du
Budget, pour que toutes les économies possibles fussent
réalisées.

M. le Président fait observer que la Commission

n'est saisie que de la question de savoir s'il y a lieu d'augmenter et d'améliorer le camp d'instruction, le mod. d'exécution, les voies et moyens soit du ressort de la Com^m du Budget.

M. Augagneur L'emplacement des troupes, leur nombre nous regardent.

M. le Président Nous pas l'emplacement.

M. Pate Turiste auprès de la Com^m pour qu'elle se prononce sur le projet.

M. Augagneur Je ne voterai pas pour le projet, en l'absence de renseignements suffisants. Je ne puis avoir une opinion motivée.

M. Girod fait la même déclaration

- Par 15 voix contre 2 et 2 abstentions la Com^m émet un avis favorable et décide, à l'unanimité, sur la proposition de M. Augagneur qu'elle demandera à être représentée au sein de la Com^m ^{au} projet.

La discussion de la proposition de loi de M. Driant sur la titularisation des officiers de réserve du Maroc est ordonnée.

M. le Président fait observer qu'il est bien dangereux de toucher à la loi de 1831 sur les officiers. On va autoriser tous les paysans. Le seul fait de séjour au Maroc n'est pas une garantie.

M. M. Bénaret, Rablin, Bernad se déclarent partisans du projet sur la réserve qui doit être certaines garanties.

M. Augagneur votera le projet -

La Commission l'adopte -

Le Président